

SOMMAIRE

ÉDITORIAL: Réveillons nous.

L'ÉVÈNEMENT: La Guadeloupe fait sa loi ?

LE DOSSIER: Les salariés des petites entreprises sacrifiés.

CULTURE : Commentaires de livres récents.

Pour recevoir gratuitement LA NATION, adressez nous votre courriel à : lanation@wanadoo.fr

NOTRE CITATION :

« L'histoire ne fait rien, c'est l'homme, réel et vivant qui fait tout. » (Karl Marx)

ÉDITORIAL

RÉVEILLONS NOUS

La Guadeloupe tout le monde en est conscient s'effondre de jour en jour. La crise qui l'affecte est devenue structurelle .Les politiques mises en œuvre par les Autorités françaises depuis déjà bien longtemps ont été incapables de lui donner les moyens d'être elle-même c'est-à-dire de devenir une communauté ayant entre ses mains son destin et capable d'accroître régulièrement ses ressources économiques et le bien être de chacun de ses membres. Rien d'étonnant. Fondées sur l'assistance et le traitement social du sous développement elles ont accru la pauvreté, le sentiment de pauvreté encore plus redoutable que la pauvreté elle-même et la peur des Guadeloupéens d'être eux-mêmes. Devant un tel désastre, nous aurions pu nous contenter de continuer à critiquer ce comportement ni plus ni moins irresponsable qui en guise de politique, donne l'impression, annonce, mais ne change rien au fond à notre situation. A cet égard, la liberté formelle qui est la notre aujourd'hui est bien fragile compte tenu de la tutelle politique et économique de notre pays. Ceux qui paient dirigent.

La France malheureusement ne changera pas .Elle trouvera toujours parce qu'elle en a les moyens des alliés pour maintenir

ce qui lui est consubstantiel à savoir son jacobinisme et son esprit de supériorité.

Nous estimons que la Guadeloupe ne doit plus pâtir des insuffisances manifestes de la France. Nous ne pouvons plus attendre. Au contraire, nous devons maintenant nous prendre en charge afin d'organiser comme nous l'entendons notre société. Nous convions donc nos compatriotes à s'engager dès aujourd'hui dans la construction de leur pays et de leur société en utilisant nos valeurs et notre culture sans se soucier de ceux qui parient sur notre disparition et sans se laisser dominer par tout ce qui vient de l'extérieur. Ainsi, dans le domaine politique, compte tenu des faiblesses et des contradictions de la représentation politique nous convions nos compatriotes à utiliser les pétitions et les référendums pour faire entendre leurs voix et orienter les décisions dans le sens de nos intérêts. Dans la vie de tous les jours, nous appelons nos frères à rejeter la société de consommation qui les oblige à consommer et à s'endetter. Cette consommation au lieu de favoriser notre épanouissement nous condamne à être les pantins des banquiers et des huissiers qui nous poursuivent dès que nos comptes sont débiteurs. Le bonheur n'est certainement pas dans une consommation excessive et débridée. Nous devons au contraire consommer sobrement et sans excès tout en mettant l'accent sur ce que nous produisons. Nous devons aussi au quotidien appliquer effectivement nos valeurs et notamment nos valeurs d'attachement à la famille et de solidarité. La protection sociale n'est pas suffisante pour créer cette société de solidarité à laquelle nous aspirons tous. Il nous faut par des gestes de tous les jours dans la famille et dans le voisinage apporter notre soutien à chacun de nos compatriotes qui souffrent. Enfin, sans attendre que quiconque nous le dise nous devons travailler toujours plus pour produire plus en utilisant notre épargne, notre savoir faire et notre capacité à innover. Nous devons à cet égard choisir sans passer par les procédures et les idées imposées par les autorités françaises les créneaux véritablement porteurs pour notre pays qui de toute évidence ne se trouvent pas dans le commerce qui ne permet que la revente sur notre territoire des biens fabriqués à l'extérieur et dans la gestion de service public.

C'est en prenant en main notre destin que nous réussirons à nous habituer à l'idée que notre épanouissement et plus généralement notre destin dépend, non des allocations françaises ou européennes, mais du travail réalisé par chacun. Alors, réveillons nous avant qu'il ne soit trop tard.

JEAN PAUL ELUTHER

LA NATION

L'ÉVÈNEMENT

LA GUADELOUPE FAIT SA LOI ?

Le Gouvernement vient enfin d'engager le processus d'adoption du dispositif qui permettra à la Région et au Département de légiférer et d'exercer un pouvoir réglementaire. En effet, le projet de loi organique portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre mer met en œuvre l'article 73 de la constitution qui prévoit que la Guadeloupe peut, si elle le souhaite, soit adapter une disposition législative ou réglementaire existante, soit fixer elle même les règles applicables sur son territoire dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi. Toutes les matières sont concernées à l'exception de la nationalité, des droits civiques, des libertés publiques, de l'état et de la capacité des personnes, de la justice, du droit et de la procédure pénale, de la politique étrangère, de la défense, de la sécurité et de l'ordre public, de la monnaie, des changes, du crédit et du droit électoral. La réforme statutaire que certains avaient cru déceler dans la question posée lors du référendum du 7 décembre n'était pas dans ce texte. C'est la réforme de la constitution qui a changé profondément les règles du jeu.

Il s'agit d'une disposition d'une grande importance qui peut changer profondément les modalités de gouvernement et d'administration de la Guadeloupe. C'est pourquoi nous nous étonnons de la discrétion du Gouvernement et des élus et de la procédure utilisée pour son adoption. Les événements récents ont montré que la représentation politique n'avait pas la légitimité pour engager notre pays dans cette voie. Vu l'importance de cette réforme et compte tenu du vote du 7 décembre le référendum s'impose.

Cependant le dispositif législatif que propose le Gouvernement est décevant. **Tout d'abord, il ne présente pas toutes les garanties nécessaires pour une administration démocratique.** En effet, en confiant à une collectivité locale des pouvoirs aussi étendus sans modification en profondeur de son mode de fonctionnement les pouvoirs publics multiplient les dangers. Une collectivité locale n'est pas une assemblée politique même si elle administrée par des élus. C'est pour cette raison que son président a de nombreuses attributions qui dans une assemblée politique sont partagées entre un exécutif et un président d'assemblée. L'exécutif d'une collectivité locale a

donc un poids considérable. Tout procède de lui et il n'y a pas de véritable contrôle de la population et des élus. Quand il s'agit de distribuer des subventions ou de financer des équipements, rôle traditionnel des collectivités locales, le risque pour la démocratie est limité. Par contre, quand il s'agira de légiférer et d'exercer le pouvoir réglementaire autonome, les risques vont devenir très grands en raison principalement de la faiblesse des contre-pouvoirs. **Par ailleurs, la procédure d'adoption de la réglementation guadeloupéenne est étroitement encadrée par les Autorités françaises.** Malgré des présupposés décentralisateurs, cette réforme ne favorise pas une réelle autonomie de décision. La délibération de la Région et du Département demandant au Parlement l'habilitation pour réglementer est transmise au Préfet qui en accuse réception dans les 15 jours et le transmet au Ministre chargé de l'outre-mer. Le préfet peut demander dans le mois qui suit une nouvelle lecture. Il peut aussi engager un recours contre la délibération devant le tribunal administratif. L'acte ne deviendra exécutoire dans ce dernier cas que s'il y a silence du tribunal pendant plus de trois mois. Par ailleurs le texte est silencieux sur ce que fera le ministre de l'outre-mer après réception de la délibération. Il n'y a aucune obligation pour qu'il en fasse un projet de loi d'habilitation. Il y a donc maintien de la tutelle, les décisions étant étroitement contrôlées par le Gouvernement. **Enfin, ce texte est complexe.** Ainsi, les délais d'adoption sont excessivement longs et nécessitent l'intervention de nombreuses autorités qui ne sont pas toujours bien placées dans la hiérarchie politique et administrative. Le traitement des décisions laisse à désirer. Celles qui relèvent du domaine de la loi sont traitées de la même manière que celles relevant du domaine réglementaire alors qu'il s'agit de décisions très différentes selon la constitution. Aucune indication n'est donnée s'agissant des dispositions législatives votées sur une éventuelle intervention postérieure du Parlement et donc sur le contrôle de constitutionnalité. En principe, si le législateur n'intervient pas postérieurement, les dispositions législatives resteront des actes administratifs qui seront simplement appréciés par les tribunaux administratifs qui ne peuvent invoquer leur constitutionnalité. De toute évidence les tribunaux seront appelés à intervenir souvent et peut-être contre la volonté populaire ce qui engendrera incompréhension et colère des citoyens. En définitive, ce dispositif compte tenu de ses caractéristiques risque de ne pas être souvent utilisé comme ce fut le cas dans le passé avec la réglementation qui reconnaissait au Département et à la Région un droit d'initiative parlementaire. C'est par pure démagogie que le

Gouvernement qui de toute évidence ne souhaite aucune réduction de la centralisation a lancé ce processus qui va peser négativement sur notre avenir quand les citoyens s'apercevront de sa lourdeur et donc de son incapacité à résoudre les problèmes posés.

Le dispositif proposé par le Gouvernement doit être profondément remanié afin de permettre à la souveraineté Guadeloupéenne de s'exercer. En premier lieu, une réforme de cette envergure doit se mener dans la transparence et être décidée directement par le peuple par référendum. Les représentants politiques n'ont plus la légitimité pour modifier la règle du jeu : c'est l'affaire du peuple. De plus, elle doit favoriser l'autonomie guadeloupéenne. C'est pourquoi, les décisions des autorités locales n'ont pas à être contrôlées par un haut fonctionnaire. Nous souhaitons que la demande d'habilitation soit adressée au Premier ministre et aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Ces derniers doivent dès réception de la délibération élaborer un projet de loi d'habilitation. Nous proposons par ailleurs, afin d'éviter toute ambiguïté ; d'énumérer toutes les affaires qui relèvent des autorités guadeloupéennes ; de distinguer les mesures qui relèvent du domaine de la loi de celles relevant du domaine du règlement autonome ; de prévoir les modalités de confirmation par le Parlement des dispositions législatives afin que les actes décidées par les autorités locales ne restent pas des actes administratifs. **Surtout une réforme de cette envergure est contradictoire avec l'organisation actuelle de la Région et du Département où les exécutifs décident de tout en dernier ressort et les majorités sont inamovibles pendant six ans ce qui est contraire à la nature d'une assemblée politique.**

Pour que la Guadeloupe tende vers une réelle souveraineté il ne faut pas se précipiter et oublier les décisions prises par le peuple. Avant toute chose un véritable débat doit à nouveau s'ouvrir autour de cette question essentielle. Rien ne doit se faire en catimini. Notre peuple est mur pour qu'il puisse décider en toute connaissance de cause. **C'est pourquoi, seul un référendum organisé dans la clarté doit décider du statut de notre pays. Toute autre formule est dangereuse.**

P. NOIRTE

LA NATION

LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES SACRIFIÉS

Depuis quelque temps, pour le Gouvernement, les petites entreprises (moins de 50 salariés) sont devenues un instrument décisif de création d'emplois et de richesses. Dominique de Villepin dans son plan pour l'emploi propose pour cette catégorie d'entreprises de nouveaux mécanismes : un nouveau contrat à la période d'essai beaucoup plus longue ; des mesures de simplification comme le chèque emploi allégé ; et des exonérations de charges sociales. Ce comportement des pouvoirs publics est conforme à la volonté d'appliquer dans les petites entreprises souplesse, flexibilité et allègement des procédures légales et réglementaires qui pour les libéraux est la clef de l'emploi. Les rigidités du code du travail ou plus exactement les règles protectrices des salariés sont pour les libéraux un des facteurs favorisant le chômage.

En réalité les pouvoirs publics renforcent à chaque occasion des mécanismes qui existent depuis longtemps qui aboutissent à ce que les salariés des petites entreprises sont défavorisés par rapport aux salariés des grandes entreprises. En effet, les inégalités de statut sont grandes entre les salariés selon qu'ils appartiennent à de grandes entreprises ou à de petites entreprises. Dans les domaines du contrat de travail, des rémunérations, du licenciement, de carrière, de représentation du personnel, de formation, d'évaluation et d'oeuvres sociales, les différences sont grandes et ont tendance à s'accroître. Ainsi, récemment les syndicats et le patronat ont en matière de licenciement pour motif économique augmenté ces disparités. Aujourd'hui, les salariés qui perdent leur emploi pour cause économique relèvent de multiples régimes juridiques inégaux. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés qui procèdent à un licenciement pour motif économique d'au moins dix salariés sur le mois un plan de sauvetage de l'emploi doit être élaboré. Ce plan contient notamment un ensemble de mesures destinées à favoriser le reclassement des salariés. Les entreprises qui ont plus de 1000 salariés doivent aussi proposer un congé de reclassement d'une durée de quatre à neuf mois. Désormais celle de moins de 1000 salariés devront proposer une convention de reclassement personnalisé d'une durée maximale de huit mois, aux salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté. S'ils n'ont pas deux ans mais au moins six mois les salariés pourront bénéficier des

prestations d'accompagnement mais ne recevront que l'allocation normale de l'Unedic. Si leur entreprise répond à certaines conditions et si elle signe une convention avec l'État certains salariés peuvent en outre bénéficier de cellules de reclassement ou encore de conventions ou d'adaptation du fonds national pour l'emploi avec maintien provisoire du contrat de travail .Ainsi les inégalités entre salariés en cas de licenciement économique s'amplifient selon la nature du contrat de travail , l'ancienneté , la taille de l'entreprise , le bassin d'emploi et le nombre de licenciements. De plus les fins de contrat à durée déterminée et d'intérim ne donnent droit toujours à rien hormis l'indemnité de précarité.

Les salariés de notre pays où la plupart des entreprises sont petites c'est-à-dire ont moins de 50 salariés sont particulièrement touchés .Ces inégalités alimentent la pauvreté qui touchent au moins 30% de notre population (selon les normes européennes une personne seule est pauvre quand elle perçoit 722 euros par mois).Contrairement aux idées reçues , le chômage , la précarité des emplois et le sous emploi ne suffisent pas à expliquer la pauvreté .Beaucoup de personnes pauvres occupent un emploi stable pendant l'ensemble de l'année. La pauvreté de ces salariés est à rechercher dans les très bas salaires procurés par une activité exercée sans interruption et à temps complet pendant toute l'année. Des revenus professionnels insuffisants et ne permettant pas de vivre décemment placent ces travailleurs sous le seuil de pauvreté. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons toutes les mesures prises par le Gouvernement pour accroître la souplesse de la législation du travail. Ces mesures ne créent pas d'emploi mais aggravent au contraire la situation des travailleurs et favorisent les déficits. Il est de plus en plus urgent d'améliorer la législation du travail afin que les salariés des petites entreprises bénéficient de tous les avantages du code du travail notamment en matière de rémunération et de représentation syndicale. Toute autre politique ne peut aboutir qu'à l'exploitation, la pauvreté et la précarité. Les salariés de nos entreprises qui n'hésitent plus à faire grève ont bien compris la stratégie des pouvoirs publics. Nous devons donc être encore plus solidaire avec eux car ils sont les constructeurs de la société que nous souhaitons construire.

J. CUVELIER

LA NATION

CULTURE ET VALEURS

Yves Benot *La Révolution française et la fin des colonies - (1789-1794)*

La Découverte - Poche 2004

En août 1791, dans la partie française de Saint-Domingue, les esclaves, menés par Toussaint Louverture, se soulèvent pour exiger l'abolition du système esclavagiste. Le 29 août 1793, ils obtiennent l'abolition immédiate de l'esclavage à Saint-Domingue. La Convention révolutionnaire est obligée d'étendre cette mesure à la Guadeloupe et la Guyane, le 4 février 1794. En fait, ce n'est pas un acte de générosité de la part des révolutionnaires : ceux-ci ont craint en effet une occupation de Saint-Domingue par les Espagnols et les Anglais. Rappelons cependant que la traite négrière n'est toujours pas interdite en 1794. Finalement, le 20 mai 1802, le consul Napoléon Bonaparte abrogea en quelque sorte le texte d'abolition et rétablit l'esclavage, ce qui est une forme de régression, selon l'auteur. Le rappel des faits permet de mettre en lumière l'essai du journaliste et historien Yves Bénot qui prend le parti d'étudier la «politique» coloniale sous la Révolution française, de 1789 à 1794, ce sous le triple aspect idéologique, juridique et politique. Il part du constat que la mémoire collective a oublié l'histoire coloniale pendant les années révolutionnaires. De même, les historiens français ont certes beaucoup travaillé sur le premier empire colonial français de 1600 à 1789, sur la puissance maritime de la France qui est construite dans ces années pour s'écrouler à l'issue du Premier Empire, mais peu d'entre eux s'intéressent dans le détail à l'histoire de l'impact idéologique et juridique de la question coloniale dans l'histoire de la Révolution. Il fait donc revivre des acteurs méconnus du combat anticolonial tout en rappelant, par exemple, la place de Diderot, de Raynal et des membres de la Société des Amis des Noirs. Il démonte la pensée de Brissot, le créateur de cette dernière en 1788, qui apparaît comme un homme politique montrant de nombreuses faiblesses dans son discours. Selon l'auteur, le problème colonial semble avoir été passé sous silence chez les historiens du XIXe siècle et du XXe - en tout cas chez les «généralistes» -, comme si c'était un fait mineur dans l'ensemble de l'histoire de la Révolution française. En rappelant la mémoire ambiguë de l'esclavage, Yves Benot propose de rééquilibrer un peu cette période historique qui a fondé l'héritage républicain. De façon provocatrice, il se pose la question de savoir si le «vainqueur blanc» de la Bastille a finalement plus d'importance que le «vainqueur noir» de Saint-Domingue. Il tente de décrire les racines de cette ségrégation.

En dix chapitres, l'auteur observe l'idéologie anticolonialiste avant la Révolution, le despotisme ministériel dans les colonies, le décalage entre le discours contre l'esclavage et son abolition indirecte, les plans d'abolition graduelle, les réactions devant l'insurrection de Saint-Domingue - à Paris, une réaction entre perplexité face à la nouvelle et débats houleux sur les causes -, et les débats entre 1792 et 1794, parfois biaisés, qui ont conduit à l'abolition. Le livre s'achève par un chapitre intitulé «*Dans le miroir truqué des historiens*» ; l'auteur rappelle certains oublis ou les lectures transformées par les historiens des XIXe et XXe siècles. Selon lui, ils ont occulté l'étude idéologique des événements coloniaux sous la Révolution française, ce pour des raisons politiques et idéologiques, convaincus parfois d'une sorte de «supériorité» de la civilisation européenne. Certes, il peut relever les manques dans les «histoires générales» (chez Thiers, Michelet, Mathiez, Lefebvre, Soboul, etc.), mais il ne peut pas complètement le faire pour les travaux spécialisés et les recherches universitaires sur la colonisation. Yves Benot a sans doute voulu mettre en relief la faible mémoire des événements qu'il décrit dans un essai bien documenté. Le livre est complété par une chronologie très pratique qui met en parallèle les événements à Paris et aux Caraïbes. De plus, l'index des noms propres est constitué par une liste alphabétique de biographies des principaux acteurs rencontrés dans l'ouvrage : le procédé est ingénieux.

.....

LEVESQUE Katia : *La Créolité entre tradition d'oraliture ; créole et tradition littéraire française*, Québec, Nota bene (coll. "Études"), 2005, 191 p.

L'œuvre de l'écrivain martiniquais Raphaël Confiant appartient d'emblée à la créolité, Véritable entreprise de recherche anthropologique et de mise au jour de la mémoire collective, la créolité voit ses principes énoncés dans le manifeste *Eloge de la créolité*. Confiant est non seulement un des signataires de ce manifeste, mais il est aussi l'écrivain appartenant à ce mouvement chez qui on retrouve la vision " la plus créole de la créolité ". Les écrivains créoles de la modernité cherchent à se recréer une vision du monde propre à partir de leur culture populaire. Cette nouvelle vision du monde doit passer par un retour à la tradition dite d'" oraliture ", c'est-à-dire une combinaison de l'oralité et de la littérarité. Ainsi, la langue créole, son vocabulaire, sa poétique et son caractère oral viennent transformer les écrits en français. C'est dans cette

perspective que l'étude de Katia Levesque cherche à expliquer le caractère composite de la Trilogie tropicale de Raphaël Confiant.

.....

Réédition de la revue ACOMA dirigée par EDOUARD GLISSANT.

En rééditant en seul volume les cinq numéros d'ACOMA, « revue de littérature, de sciences humaines et politiques », lieu de publication scientifique de l'Institut Martiniquais d'Etudes fondé en 1965 par Edouard Glissant, l'université de Perpignan ne pouvait mieux prolonger les réflexions menées en 1994 sur « Les sociétés et littératures antillaises aujourd'hui ». Unanimement reconnus comme fondateurs d'une « recherche antillaise autonome », ces travaux, par leur relecture, font sonner aujourd'hui l'heure des bilans : qu'en est-il actuellement « des barrages inhérents à la structure de la société antillaise et à la psyché générale de l'Antillais » ? La revue frappe par la volonté rigoureuse et impérieuse de ses membres, de s'efforcer, sans compromis ni complaisance, à une introspection lucide, et à un dialogue fondamental avec les autres peuples du continent américain.

C'est par une « réforme intellectuelle » et selon de nouvelles « voies » à trouver que les membres de l'équipe dirigent l'effort qui contribuera au « réajustement mental » de leur communauté : Une telle thérapeutique globale, passant par l'historicisation, l'action culturelle, et la praxis politique vise à combler le hiatus entre la nature des structures de groupes d'une part et la manière dont l'ensemble de la population ressent ou vit ces structures.

Laboratoire expérimental et lieu d'échange, la revue offre des créations inédites (dont celles de Cardenas, Segui, Matta, Corbin, Jouanakarea et le texte intégral de la pièce signée par le groupe théâtral de l'I.M.E, *Histoire de Nègres*), ainsi que de remarquables témoignages sur l'actualité antillaise et « noire-américaine » du début des années soixante-dix, dont, en préambule du tout premier numéro, la poignante « Lettre de Fort-de-France » de James Forman, continuateur aux Etats-Unis du combat, entre autre de Frantz Fanon. En outre, la revue intéressera les lecteurs et critiques de son initiateur, Edouard Glissant, qui aura fait de cet enjeu scientifique le fondement même de son projet d'écriture comme en témoignera en 1981, *Le Discours Antillais*, mais également, par une praxis de la poétique et de

APERCU DES SOMMAIRES :

Acoma n°1 : James Forman : *Ten Years Plan (Letter from Fort-de-France)* / Les membres du groupe : *Introduction à quelques problèmes antillais* / E. Glissant : *Structures de groupes et tensions de groupes en Martinique* / M. Giraud : *Des conflits raciaux considérés comme substitut à la lutte des classes aux Antilles* / G. Gaudi : *Evolution de l'économie sucrière en Martinique du XVIIe au XXe siècle* / M. Hospice : *Littérature nègre aux U.S.A (I)*.

Acoma n°2 : Matta : *Poétique de la révolution chilienne* / R. Suvélor : *Folklore, exotisme, connaissance* / E. Glissant : *Théâtre, conscience du peuple* / Entretien : *Le rôle des universités noires dans la société américaine* / M. Hospice : *Littérature nègre aux U.S.A (II)* / A. Lucrèce : *Le mouvement martiniquais de la négritude, essai d'analyse d'un discours idéologique*.

Acoma n°3 : Nouvelle version du conte de Yé recueilli par Lafcadio Hearn / R. Suvélor : *Yé et les malédictions de la faim* / Groupe de théâtre de l'I.M.E : *Histoire de nègre* / M. Hospice : *Sur un spectacle* / S. Castor : *L'occupation américaine en Haïti*.

Acoma n°4-5 : G. Miron : *Recours didactique* / E. Glissant : *Propositions de base* / H. Elisabeth : *Sociologie de la culture martiniquaise* / H. Fontaine et les membres du groupe : *Discussions* / E. Glissant : *Sur le délire verbal coutumier* / H. Elisabeth : *Du délire verbal en milieu populaire* / E. Glissant : *Le cas Suffrin* / M. Hospice : *Sur le mécanisme de persuasion* / Les membres du groupe : *L'idéologie de la représentation* / Jean Métélus : *Une affaire réglée* / R. Anselme : *Le phénomène Duvalier* / G. Gaudi : *La statistique agricole dans les D.O.M* / J. Siléniks : *L'image des U.S.A des Etats-Unis dans les oeuvres des auteurs noirs de langue française* / Le dossier brésilien.
.....

Ellen M. Schnepel (2004) : *In Search of a National Identity : Creole and Politics in Guadeloupe*, Kreolische Bibliothek Band 19, Buske Verlag, Hamburg, 294 p.

L'ouvrage d'Ellen Schnepel a l'avantage de présenter des faits d'actualité doublés d'une approche mini-diachronique : son premier contact date de 1981 et les vingt années qui se sont écoulées depuis son plus long séjour sur le terrain (1984-86) lui permettent d'adopter une perspective longitudinale des événements autour du fait créole en Guadeloupe. Or l'on sait combien cette

île antillaise est peu représentée dans la littérature scientifique créole. Ses observations pertinentes et riches en détails passionnants montrent qu'elle est fréquemment retournée aux Antilles, qu'elle est restée en contact avec ses amis et informateurs. Cela lui a permis d'approfondir son évaluation des phénomènes complexes qu'elle a rencontrés au travers de multiples échanges avec des chercheurs travaillant sur les phénomènes créoles dans le monde entier. Son livre va bien au-delà du cadre de sa thèse soutenue en 1990. La lecture de sa présentation très vivante des Antilles, de la Guadeloupe et en particulier de l'analyse de l'expérience scolaire menée à Capesterre-Belle-Eau sera appréciée des anthropologues, des sociologues et de toutes les personnes qui s'intéressent à la politique linguistique et à l'enseignement en milieu plurilingue. La présentation éditoriale de l'ouvrage est soignée, avec deux cartes (Antilles et Guadeloupe) et une liste des abréviations au début ; à la fin du livre, dans les appendices, sept exemples illustrent différentes manières d'écrire le créole guadeloupéen. Ces exemples sont basés sur divers types de textes allant de 1975 à 2000. Ceux-ci sont suivis d'une comparaison synthétique de quatre alphabets créoles et de cinq dessins humoristiques en créole qui illustrent les enjeux politiques de la question des langues. Les 37 pages de bibliographie concernent surtout le contexte antillais mais reflètent également les grands courants de la recherche en créolistique dans le monde. Ces derniers sont pour la plupart représentés dans leur ouvrage-phare. Il est à regretter que certaines des publications plus récentes fassent défaut, p.ex. Chaudenson 2003 a & b, Bickerton 1999, Tabouret-Keller 2002, et Hazaël-Massieux 1999. Des créolistes originaires d'autres régions francophones comme de Robillard et Véronique n'apparaissent pas non plus. L'absence d'index est comblée en partie par une table des matières très détaillée. Le choix de la langue anglaise tient à l'origine de l'auteur. Il peut s'expliquer également par le besoin de donner une partie des résultats aux organismes américains qui ont financé cette recherche et par le souci de créer des ponts entre la recherche en milieu francophone et la recherche en milieu anglophone. Le mérite d'Ellen Schnepel est d'avoir su garder une position neutre dans un débat qui suscite beaucoup de polémiques. Les deux citations de Frantz Fanon et d'Édouard Glissant mises en exergue sont représentatives des différents courants et attitudes envers la place des créoles dans la société antillaise. La première date de 1967 : elle reflète une dichotomie prononcée entre les traits caractéristiques de la population noire (le complexe d'infériorité est si grand que même le terme de « culture » est évité dans ce contexte) et la culture des colonisateurs, culture à laquelle aspirent les colonisés. Dans cette vision toute en noir et blanc, le seul but des colonisés est un haut degré d'acculturation. La citation de

Glissant est beaucoup plus nuancée. On la retrouve fréquemment dans la littérature scientifique touchant au créole et elle évoque un antagonisme plus récent, entre un engagement naïf et folklorisant pour la cause du créole et les menaces politiques réelles qui pèsent sur la langue. Si Ellen Schnepel avait ajouté une autre citation de Glissant: « Le manque n'est pas dans la méconnaissance d'une langue (le français), mais dans la non-maîtrise d'un langage approprié (en créole ou en français) », sa problématique aurait été plus claire, et elle aurait pu faire référence à la notion d'écologie du langage. Cette prise de position nous prépare à la démonstration que fait l'auteur de *In Search of A National Identity : Creole and Politics in Guadeloupe* quant aux sociétés créoles actuelles, où il n'est plus possible de désigner un ennemi extérieur : la « menace » ou l'impulsion en direction d'un changement se situent à l'intérieur de la communauté créole elle-même. De plus, on remarque dans l'ouvrage en question que la structuration des idées suit des cercles concentriques du plus grand environnement socioculturel au plus petit, avant de retrouver une problématique plus universelle. L'introduction donne le cadre historique et social de la politique linguistique menée aux Antilles depuis la fondation de la colonie au 17ème siècle. Ellen Schnepel y explique son choix de la Guadeloupe par le manque de documents de recherche existant sur cette île et aussi par son approche méthodologique - elle présente ici une des premières études de cas complètes concernant l'aménagement linguistique d'une île créolophone, dans les domaines de l'anthropologie et de la sociologie du langage. Le bilan général qu'elle donne de son travail montre les contradictions qui caractérisent le mouvement créole (p. 12): « It analyses how Creole language development and the promotion of Creole in Guadeloupe in the 1980s, instead of fostering social equality and creating solidarity, led to greater societal conflict as the struggle and debate over language became a manifestation of more complex problems in the sociopolitical system. » Le Chapitre 1 retrace l'historique de la politique linguistique dans le monde. Les noms des pères fondateurs tels Kloss, Weinreich, Ferguson sont présents. Certains auteurs sont cités uniquement dans des publications anciennes (Khubchandani 1983 à la page 18 ; Fishman 1972 dans un long développement, pp. 22-27) alors que leurs théories se sont considérablement transformées depuis. Pour expliquer des faits qui se situent dans les années 1980, le choix de citations de cette époque s'explique parfaitement. Cependant, dans une recherche de perspectives d'avenir, une réactualisation des données aurait pu élargir l'horizon de l'étude. La situation sociodémographique de la Guadeloupe est présentée au chapitre 2, avec une mention des provenances des différents groupes de population, leur stratification actuelle et les fissures existant au sein du

tissu social (p. 55 : « Contradictions within the Social System of Guadeloupe »). Le chapitre 3 « Creole in Guadeloupe » part des origines du terme « créole » et de son application précise aux Antilles depuis le 17^{ème} siècle. Schnepel (p. 63) se base sur la tradition locale: « Prudent (1980) singles out four main stages in Creole's development of French Antilles: the early years of French colonization, the aftermath of the enactment of the Code Noir in 1685, the post-abolition period (1848-1946), and the modern era of departementalization, commencing with the assimilationist law of march 1946 ». La suite historique est exposée dans le chapitre 4. L'auteur explique que pendant les années 1960 et 1970, l'engagement personnel de quelques individus qui se sont parfois réunis en très petits groupes de pression a forgé le paysage idéologique dans lequel s'est développé le mouvement nationaliste créole. Le tableau « Creole Promotion Groups » à la page 116 donne une idée de la complexité des liens qui unissent (ou des sujets qui opposent) les différents protagonistes. Le mouvement prend de l'ampleur au début des années 1980. Malgré la dimension plus collective du mouvement créole dans ces années-là, les initiatives en faveur de la langue n'arrivent pas à se détacher du domaine individuel et de l'activité de quelques personnes. Le chapitre 5 sur le conflit à l'école de Capesterre illustre ce point. En 1981, trois professeurs du C.E.S. de cette petite commune rurale prirent l'initiative d'organiser des cours de créole. Au cours des années suivantes, ils purent négocier un accord avec leurs supérieurs hiérarchiques. Cet accord reflète aussi le lent changement d'orientation dans les directives du Ministère de l'Education Nationale français. Finalement, l'opposition fut plus forte au sein des associations de parents d'élèves et au sein de la communauté même des enseignants et les défenseurs du créole se retrouvèrent vite isolés. L'expérience ne fut pas suivie ailleurs, à l'exception de quelques cas isolés. Selon Schnepel ce sont des facteurs extralinguistiques principalement qui expliquent l'échec de ces initiatives : « The Creole question effectively masked social conflict that was not linguistic in nature ». Le reflet des conflits qu'avait générés cette expérience scolaire est expliqué dans le chapitre 6 et dans les illustrations humoristiques à la fin de l'ouvrage ; les prises de position des partis politiques concernant la situation des langues et particulièrement du créole occupent le chapitre 7. En guise de conclusion, le chapitre 8 tente d'aborder la question de la recherche identitaire en contexte guadeloupéen. Il aurait été intéressant d'inscrire cette conclusion dans un cadre plus universel, en s'appuyant par exemple sur Le Page & Tabouret-Keller et leur *Acts of Identity* et la réception qu'ont reçue leurs idées. L'épilogue ouvre sur des questions de changement de société, de réorientation politique, sur l'introduction du CAPES

« créole » en 2001 ainsi que sur les débats houleux qui ont suivi cette initiative .

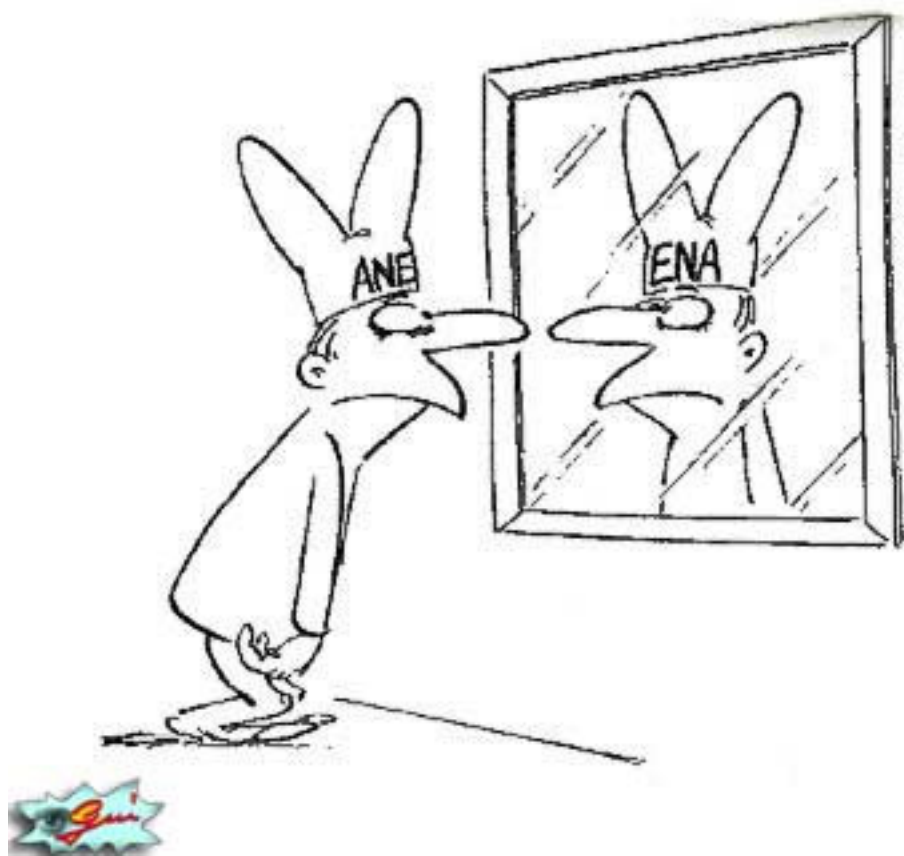
A la suite de cette présentation très détaillée de la société guadeloupéenne et de sa lutte pour une justice linguistique telle qu'elle nous a été offerte par Ellen Schnepel, le lecteur aurait envie de faire des hypothèses sur la dynamique linguistique qui sera à l'œuvre pour définir la place du créole dans la société guadeloupéenne de demain. Une ouverture aux tendances universelles dans la recherche en créolistique pourrait offrir quelques pistes. Les avancées récentes dans le cadre de la théorie de la complexité nous montrent que les relations entre les langues qui entrent en contact sont beaucoup plus complexes que ce qui peut être décrit par le scénario diglossique traditionnel *langue forte et survivante* versus *langue faible et mourante* . Ceci est vrai lors des premières phases de contact et lors de la naissance d'un créole, mais également tout au long de l'histoire d'une société plurilingue. On peut interpréter la créolisation comme une stratégie de survie et de maintien de la diversité : par la transmission intra- et intergénérationnelle, des éléments linguistiques passent de la langue faible, dont la survie est souvent menacée, dans la nouvelle langue de contact en train de se former. Ceci peut avoir lieu grâce au processus d'acquisition et d'attrition linguistiques dont le déroulement précis reste à analyser. Le degré de concentration sur la nouvelle culture dépend du statut dont jouissent les représentants de chaque groupe qui participe à l'interaction (*empowerment*). Or, on a souvent oublié de mentionner que toutes les langues qui entrent en jeu subissent des transformations importantes, ainsi la langue dite dominante se transforme au contact de la langue dominée et minorée et une créolisation peut se solder par une décréolisation. Ainsi un rapprochement des langues autrefois en situation diglossique peut avoir lieu : dans le cas de la Guadeloupe l'on pourrait envisager un continuum qui serait franco- créole. La question finale qui s'impose est donc de savoir dans quelle direction va le créole guadeloupéen d'aujourd'hui ?

E.E.

LA NATION

HUMOUR

Miroir, mon beau miroir...



LA NATION

LISEZ ET FAITES LIRE LA NATION.

SUIVEZ L'ACTIVITE DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE EN VOUS RENDANT SUR SON SITE INTERNET(<http://guadeloupeconvention.typepad.com>) OU EN TELEPHONANT AU : 0690488641

POUR DONNER UNE NOUVELLE CHANCE À LA GUADELOUPE, REJOINDRE UN PARTI ATTACHÉ AUX PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE ET DÉTERMINÉ À DÉFENDRE EN TOUTES CIRCONSTANCES LA GUADELOUPE , ADHÉRER A LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE, EN LIGNE OU EN NOUS ÉCRIVANT AU 22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC OU PAR COURRIEL : (guadeloupeconvention@wanadoo.fr).

LA NATION

FONDATEUR : CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

COMITÉ DE RÉDACTION :

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION, RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN- PAUL ELUTHER .

MEMBRES : ELUTHER ENA ; PALATIN DAVID ; BARBOT DJENANE ; J. CUVELIER ; PAUL NOIRTE ;